



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Le préfigurateur du service
national de police scientifique*

Monsieur Benjamin GAYRARD
Secrétaire général du SNPPS

52 rue Crozatier
75012 Paris

Réf. DGPN/SCPTS : 2020/2826

Écully, le 04/11/2020

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 5 octobre 2020, vous portez à ma connaissance l'inégalité de traitement au préjudice de personnels PTS dans le cadre de transferts ou de fusion de structures.

Effectivement, des mesures transitoires ont été prévues par la DRCPN au profit de 4 officiers affectés dans les laboratoires dans le cadre de la création du service national de police scientifique.

Des mesures d'accompagnement ont été également prises au profit des personnels de PTS de coordination de la sécurité publique transférés au SCPTS et dans d'autres directions d'emploi.

Si les personnels de la DCPJ transférés récemment au SCPTS n'ont pas vu leur régime indemnitaire impacté il n'en a pas été de même pour les personnels de la DSPAP nouvellement affectés à la délégation zonale de Paris du SCPTS.

C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous faire savoir que la DRCPN va leur permettre de bénéficier d'un complément indemnitaire d'accompagnement en compensation.

Au final, l'ensemble des fonctionnaires qui ont vu leurs indemnités réduites du fait de mouvements qui leur ont été imposés, ont pu bénéficier de dispositifs compensatoires, dans le respect des règles statutaires et ceci, quelle que soit leur filière d'appartenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma sincère considération.

Éric ANGELINO



